

# Les accueils périscolaires

En fonction des besoins des familles et pour mieux accompagner les enfants dans leur scolarité, ils sont accueillis avant et après l'école dans chaque groupe scolaire.



- Accueil préscolaire : les enfants (maternel et élémentaire) sont accueillis le matin de 7h à 8h20
- Accueil méridien : de 12h à 13h50 les enfants sont accueillis par les animateurs avant et après la prise de leurs repas.
- Accueil postscolaire : les enfants (maternel et élémentaire) sont accueillis le soir de 16h30 à 19h.

Pour les écoliers comme pour les collégiens, des temps d'accompagnement aux leçons sont organisés après les cours.

À partir du collège, les jeunes peuvent se retrouver à l'Antenne jeunes. Ils y sont accueillis par l'équipe d'animation du lundi au vendredi de 15h à 18h30 et le mercredi de 14h à 18h.

## Les inscriptions aux loisirs périscolaires

Restauration scolaire, accueils pré et postcolaires, pôle leçon, accueil de loisirs... L'inscription s'effectue automatiquement dès lors que l'enfant est inscrit à l'école. Début septembre, une fiche d'information vous est transmise afin de vérifier et de mettre à jour vos données, si besoin.

## Les pièces à fournir

- justificatif de domicile datant de moins de trois mois
- présentation du carnet de vaccination de chaque enfant
- présentation du livret de famille

Les familles doivent faire calculer leur quotient familial chaque année au service des Régies à la MELC. Pour le quotient 2024, la période de calcul sera du 2 octobre au 20 décembre 2023.

Pour la restauration scolaire, des modifications sont possibles sans facturation, jusqu'à 9h du matin auprès des équipes périscolaires, des enseignants et ATSEM. Chaque mois, vous recevez une facture basée sur les consommations réelles

## La discipline positive

Pour la sixième année consécutive, la municipalité poursuit la formation des agents autour de la discipline positive, dans le but de proposer des outils aux encadrants autour d'une méthode ni permissive ni punitive, qui doit permettre à chacun de trouver sa place au sein de la collectivité.

Afin de poursuivre le travail de professionnalisation de nos équipes, un nouveau cycle de formation sera organisé au cours de l'année scolaire 2023-2024.

Des ateliers d'analyse de pratique professionnelle auront également lieu pour toutes les équipes encadrantes, dont le personnel d'office, en 2023-2024.

Infos pratiques

**UN ACCUEIL POUR TOUS**

Pendant les vacances scolaires, tous les Courdimanchois se retrouvent à l'accueil de loisirs des Croizettes ou de la Louvière.

Contact

**CLAE des Croizettes**

01.34.46.03.30

**CLAE de la Louvière**

01.34.46.01.34

**CLAE André Parrain**

01.34.66.75.40